



Avec la CGT, les organisations syndicales claquent la porte du CCHS du 06 juillet 2011

Suite à la déclaration liminaire de la CGT notamment aux demandes sur la viabilité hivernale, l'administration répond que ce point serait traité en fin de séance.

Une suspension de séance a été proposée aux autres organisations syndicales par la CGT.

L'objectif : l'absence de réponse de l'administration, sur le rapport de l'inspecteur du travail à la Ministre, traitant de la mise en œuvre de la Viabilité Hivernale à un par camion alors que ce rapport préconise d'être à deux par camion. Malgré nos demandes réitérées pour obtenir le rapport et la réponse le déni de l'administration persiste !

La réponse du Président du CCHS : un CLHS local été informé et cela ne relève pas du CCHS...

La CGT à répondu en donnant lecture de la circulaire N° 18-71 relative à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention de la fonction publique.

Cette circulaire stipule que le rapport de l'inspection du travail transmis à notre Ministre ainsi que sa réponse, doivent être communiquées au CLHS et CCHS compétents.

La CGT a également transmis à l'ensemble des membres du CCHS, un article d'un journal d'Oise Hebdo du 22 juin 2011, relatant le témoignage du frère d'un agent ayant commis une tentative de suicide, ainsi que le témoignage d'un autre agent ayant découvert deux de ses collègues pendus. Ces trois cas dramatiques concernent des agents du même centre, relevant du service navigation de la Seine. La CGT n'a eu de cesse, ces deux dernières années, de dénoncer ces cas de suicides liés au mal être au travail.

Devant l'intransigeance et l'attitude méprisante de l'administration à l'égard des organisations syndicales, toutes les organisations syndicales ont quitté la séance et demandent une entrevue auprès du Ministre sur le thème des suicides, qui classe notre ministère au 2eme rang !

Montreuil le 06 juillet 2011

Les membres du CCHS CGT